

Lausanne, le 28 février 2019

**Consultation sur l'initiative parlementaire 16.411 « Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité »**

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (ci-après : la FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation susmentionnée et vous prie de trouver ses commentaires ci-dessous.

La FRC soutient la proposition de la minorité de la commission permettant à l'OFSP d'avoir accès à des données anonymisées. Un tel accès doit permettre de déterminer de façon plus précise le volume de coût engendré par des traitements nouveaux et/ ou innovants souvent onéreux, ainsi que d'en mesurer l'efficacité thérapeutique.

La position de la FRC est toutefois assortie d'une réserve. Elle demande en effet que la transmission de données individuelles s'effectue pour des prestations dont le volume soit suffisamment élevé (par exemple, des milliers de médicaments utilisés) pour exclure toute réidentification. De la même manière, il est essentiel que l'anonymat soit total et que des opérations de recoupement ne permettent pas non plus une réidentification.

Sachant que l'administration est plutôt pauvre en données, ou que leurs transmissions se fait de façon segmentée (par exemple entre l'OFS et l'OFSP), la FRC réfute les arguments de la majorité selon lesquels la transmission de données à l'OFSP engendrerait du travail à double pour les assureurs. Dans la mesure où les objectifs poursuivis par les deux offices fédéraux ne sont pas les mêmes, il est justifié que tous deux aient accès aux mêmes types de données.

Plus généralement, il paraît nécessaire de réfléchir à la possibilité de mettre en commun l'ensemble des données dans une seule et même base, et d'en réglementer l'accès et les usages. Cette base de données devrait être placée sous le contrôle direct des pouvoirs publics.

En l'état, il est pertinent que le régulateur, quelle que soit sa tâche, ait les moyens d'accéder aux données existantes, de disposer de connaissances précises, afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause, notamment en matière de contrôle de la hausse des coûts de la santé. Cet argument nous semble, en définitive, plaider en faveur des mesures de pilotage qui ont souvent été débattues au Parlement.

Nous soutenons donc la proposition de minorité sous réserve de la garantie que les données soient totalement anonymisées et ne permettent pas une réidentification.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande  
des consommateurs



Sophie Michaud Gigon  
Secrétaire générale



Yanniss Papadaniel  
Responsable santé

Fédération romande des consommateurs FRC, Rue de Genève 17, case postale 6151, CH-1002 Lausanne

Tél. 021 331 00 90, [info@frc.ch](mailto:info@frc.ch), [www.frc.ch](http://www.frc.ch)

La Fédération romande des consommateurs FRC est membre de l'Alliance des organisations de consommateurs